

ARRÊTÉ N° 2026-22-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
Avenue du Trait d'Union

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande présentée par Monsieur Tony GUIBERTEAU 166 rue Pierre et Marie Curie 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison du stationnement d'un camion benne pour enlèvement de gravats et autres matériaux 599 avenue du Trait d'Union à Chéray 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : du 2 au 11 février 2026

La circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit suivant annexe 01
- Le fil d'eau devra être entretenu quotidiennement
- Les déchets (palettes, matériaux cassés du chantier, etc..) devront être évacués

Le passage des véhicules de secours devra être préservé

ARTICLE 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- (3) La police municipale
- (4) Monsieur GUIBERTEAU

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 28 janvier 2026.

La maire,
Dominique RABELLE





SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

